

La mission du Mouvement Desjardins

Contribuer au **mieux-être économique et social des personnes et des collectivités** dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un **réseau coopératif intégré de services financiers** sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux et un **réseau d'entreprises financières complémentaires**, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux ;
- en faisant **l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective**, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

Les buts de la caisse Desjardins*

- Donner à tous ses membres, peu importe l'étendue de leurs besoins, accès de façon adaptée à des services financiers de qualité, en leur assurant des avantages financiers concrets et un service humain et empreint de considération ;
- contribuer à leur éducation coopérative, économique et financière ;
- contribuer au développement de son milieu et de la coopération.

Les valeurs coopératives**

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Les valeurs permanentes du Mouvement Desjardins***

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu

* Adoptés à l'occasion du XVIII^e Congrès des dirigeants de Desjardins, tenu en 2003

** Déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'Alliance coopérative internationale en septembre 1995

*** Énoncé formulé à l'occasion du XIV^e Congrès des dirigeants de Desjardins, tenu en 1986

La distinction coopérative dans les caisses et le Mouvement Desjardins

Les 4 P
inimitables

Les 3 E
différents

Les 2 P
essentiels



Desjardins

Les **4 P** inimitables

PROPRIÉTÉ

- Propriété collective de tous les membres

POUVOIR

- Participation aux décisions et élection des dirigeants en assemblée générale

PARTAGE DES EXCÉDENTS

- Attribution de ristournes en fonction de l'utilisation des services

PATRIMOINE COLLECTIF INALIÉNABLE

- Acquisition continue de compétences et d'expérience et constitution de réserves financières impartageables

Les **3 E** différents

ENGAGEMENT DANS LE MILIEU

- Soutien au développement économique, social et culturel du milieu

ÉDUCATION COOPÉRATIVE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Promotion de la coopération
- Conseils sur la gestion des finances personnelles
- Formation des dirigeants, des employés et des jeunes

ENTRAIDE ENTRE LES COOPÉRATIVES

- Collaboration entre les caisses
- Appui au développement des autres secteurs coopératifs

Les **2 P** essentiels

PRATIQUES COMMERCIALES

- Éthique commerciale élevée
- Solidarité et entraide
- Primauté de l'intérêt des membres
- Accès aux services sans discrimination
- Compréhension lors de difficultés financières
- Éducation et soutien

PRATIQUES DE GESTION

- Gestion participative
- Travail en équipe
- Engagement personnel des dirigeants et des employés